



CONSEIL MUNICIPAL
lundi 03 juin 2019
COMPTE RENDU

Etaients Présents :

Vincent MORISSE, Patrick VASSAL, Patrice AMADO, Jean-Maurice ZORZI, Julienne GAUTIER, Hélène BERNARDI, Jean-Marie TOUCAS, Jehanne ARNAUD, Roger ELIZABE, Jean-Loup BONNEFOI-BOLLACHE, Michèle DALLIES, Micheline MARTEL, Paul GIRARD, José LECLERE, Josiane DEVAUX, Evelyne PITTET, Catherine DEFRANCO, Charles PIERRUGUES, Stéfania QUIRAC, Françoise LUBERT, Nathalie DANTAS, Karine LAUVARD, Pascale CHEVREAU, Anna Maria MALLAMAIRE, Michel FACCIN, Eric PROVENSAL

Etaients représentés :

M. Jean-Louis ROUFFILANGE par m. Vincent MORISSE,
M. Michel LE DARD par mme Michèle DALLIES,
M. Franck MANDRUZZATO par mme Micheline MARTEL,
Mme Véronique KERHOAS par mme Julienne GAUTIER,
Mme Sabine MIFSUD par m. Pascale CHEVREAU,
M. Thierry GOBINO par m. Jean-Maurice ZORZI

Etait absente :

Yolande MARTINEZ

Secrétaire de séance :

Karine LAUVARD

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal du lundi 03 juin 2019 à dix-neuf heures.

1. RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CASINO MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : A L'UNANIMITE

- d'approuver le choix de la SAS Casino de Sainte Maxime (groupe Barrière) en qualité de délégataire pour l'exploitation du casino de Sainte Maxime,
- d'approuver les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes, lequel entrera en vigueur le 19 octobre 2019 pour une durée de vingt ans,
- de fixer le taux de prélèvement communal sur le produit brut des jeux à 10%,
- d'approuver le montant de la redevance d'occupation du domaine public annuelle à 60 000 € hors indexation
- d'approuver le montant de la contribution au développement artistique, culturel et touristique de la Ville annuelle à 110 000 € hors indexation
- d'autoriser monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public, à signer tout acte ou tout document y afférent et à prendre toute disposition tendant à rendre effective la présente délibération.

2. AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : A L'UNANIMITE

- d'autoriser monsieur l'adjoint au Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public afférent à la mise en place et la gestion d'un service de transport,
- d'autoriser monsieur l'adjoint au Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

3. TARIFS 2019 DES SERVICES COMMUNAUX TRANSPORT PUBLIC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : A L'UNANIMITE

- d'adopter les tarifs communaux des transports publics 2019,
- d'autoriser Monsieur l'adjoint au Maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.